

ÉDITION  
AUGMENTÉE 2021

# DIVERSIFICATION AGRICOLE

## GUIDE JURIDIQUE

POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Amel Bounaceur-Josset



## À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

La réflexion sur les statuts juridiques de la ferme diversifiée est abordée différemment selon que l'on soit porteur de projet de diversification déjà installé ou non.

- **Pour le candidat à l'installation agricole** tout reste à construire. La recherche du statut le plus adapté doit s'inscrire dans le parcours de l'idée au projet. Elle doit, dès le départ, prendre en compte les spécificités juridiques de la diversification en agriculture, que le projet de diversification soit mis en œuvre dès l'installation ou envisagé à court ou moyen terme.
- **Pour l'agriculteur installé** se pose la question de l'articulation entre la structure juridique existante et la mise en place d'activités nouvelles de diversification. Se posent alors les questions : que puis-je faire avec l'existant ? Mon statut peut-il être remis en cause ? Qui peut le remettre en cause ? Qu'ai-je à perdre, qu'est-ce que je souhaite conserver, pourquoi?...

## VOCATION DU GUIDE

Le présent guide entend aborder les principales questions qui se posent au porteur d'un projet de diversification, non pas en proposant des réponses types, mais en mettant en évidence des points de vigilance. Ce guide n'a pas pour but de lister de manière exhaustive les statuts possibles de la diversification. Il n'existera jamais de « machine à éditer un statut idéal » qui, à partir d'un certain nombre d'informations, sélectionne le statut le plus approprié. La réflexion sur le statut ne peut se passer d'une réflexion sur le projet dans son ensemble (Avec qui ? Quelles prises de décisions ? Quelles perspectives d'évolution ? Quelles priorités ?...), et n'est donc pas un acte administratif qui peut se passer du porteur de projet. Ce guide a été conçu comme un moyen de vulgariser l'information juridique, d'apporter une vision transversale à plusieurs domaines du droit et de démystifier les questions juridiques. Il a vocation à permettre aux porteurs de projets de s'emparer des questions statutaires et de gagner en autonomie et en capacité de décision. Ce guide ne remplace pas un conseil juridique individualisé.

## DROIT VERS LA DURABILITÉ !

Après plus de 3 ans de bons et loyaux services, notre « guide juridique de la diversification agricole », revient actualisé et complété !

**La simplification et la standardisation du modèle de production agro-industriel montre chaque jour un peu plus ses fragilités** en réduisant l'autonomie de décision des paysans, en (sur)produisant des produits à faible valeur ajoutée, en favorisant le recours à des intrants néfastes pour la qualité de l'eau, les sols et la biodiversité. Nous savons que le droit accompagne ce mouvement de spécialisation, par des montages juridiques toujours plus complexes, favorisant toujours davantage la concentration des outils de production et l'optimisation fiscale.

**La référence à l'agroécologie nous apprend pourtant que c'est bien par la diversité et la complémentarité des productions et des activités sur les fermes que l'on atteint la durabilité.** La diversification agricole est plus que jamais une voie vers la durabilité agricole. Elle favorise l'arrivée de nouveaux actifs en agriculture et la pérennisation économique des exploitations qui y ont recours.

**Le droit lorsqu'il est bien maîtrisé peut efficacement contribuer à sécuriser ces activités.** C'est cette conviction qui a motivé nos travaux et expliqué le succès de la première édition du guide.

**Cette seconde édition conserve pour objectif central la vulgarisation du droit agricole et rural.** Elle doit permettre d'éviter les principaux écueils des projets diversifiés, mais aussi et surtout donner à voir la palette des solutions qu'offre un droit en évolution permanente. Aucun porteur de projet ne doit rester démuné face au choix de ses statuts ou à la compréhension du cadre réglementaire dont il dépend.

**Outre l'actualisation juridique, cette édition est enrichie de nouveaux contenus** relatifs aux statuts support de l'activité, à la fiscalité, à l'entraide ou encore à l'urbanisme. Ce guide s'adresse aux paysans en projet d'installation ou de diversification, mais aussi aux enseignants, juristes, accompagnateurs ou encore aux collectivités locales, qui sont de plus en plus présentes et actives pour promouvoir les fermes durables. Si nous avons maintenu l'angle de la diversification agricole, ce guide propose de nombreux outils pour la plupart des projets d'installation agricoles ou agri-ruraux.

Nous vous souhaitons bonne lecture et bon usage.

Fabrice Bouin – Président de Réseau CIVAM

Denis Lépicier – Membre du bureau de Réseau CIVAM



Le réseau CIVAM est un acteur associatif du développement agricole et rural qui œuvre depuis 60 ans pour des campagnes vivantes et solidaires.  
Réseau CIVAM-Campagnes vivantes / 58, rue Régnauld 75013 Paris / Tél. 01 44 88 98 58 / [civam.org](http://civam.org)

## 01. ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS PRÉALABLES ..... 3

### Que nommons-nous diversification ? ..... 4

#### Quelles différences entre pluriactivité, diversification et multifonctionnalité ? ..... 4

Qu'est-ce que la pluriactivité ? ..... 4

Qu'est-ce que la diversification ? ..... 4

Qu'est-ce que la multifonctionnalité ? ..... 4

*Encadré* > Diversification (définition) ..... 5

#### Réalités de la diversification aujourd'hui ..... 6

Quels types d'activités peuvent se cacher derrière la diversification ? ..... 6

*Encadré* > Quels types d'activités derrière la diversification ? ..... 6

*encadré* > Caractéristiques communes des projets diversifiés ..... 7

Pourquoi des agriculteurs se lancent-ils dans ces activités ? ..... 7

Que représente la diversification en France aujourd'hui ? ..... 7

L'enjeu de la diversification aujourd'hui : la redéfinition du métier d'agriculteur ..... 8

*Encadré* > Profil des exploitations diversifiées ..... 9

### Une approche juridique de la diversification ..... 9

#### Pourquoi le traitement juridique de la diversification est-il complexe ? ..... 9

Trois définitions de l'activité agricole ..... 9

Des contours incertains... sans cesse réinterrogés ..... 10

#### Diversification et spécificité agricole ..... 10

*Encadré* > Le caractère civil de l'activité agricole en question ..... 11

### À propos de l'accompagnement du réseau CIVAM ..... 12

### Quand s'emparer de la question des statuts ? ..... 13

## 02. LES DÉFINITIONS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ..... 14

*Introduction* > Une définition = un contexte ..... 15

### Définition juridique de l'activité agricole : pivot du droit rural ..... 16

#### Les activités agricoles par nature ..... 19

Des actes de maîtrise et d'exploitation ..... 19

*Qu'entend-t-on par maîtrise ?* ..... 19

*Une maîtrise juridique* ..... 19

*Une maîtrise matérielle* ..... 20

*Cas pratique* > Mise en œuvre des critères de la définition juridique de l'activité agricole

à travers l'exemple de la production d'animaux en milieu sauvage ..... 21

*Qu'entend-t-on par exploitation ?* ..... 22

Des actes de maîtrise et d'exploitation... correspondant à une ou plusieurs étapes

nécessaire au déroulement d'un cycle biologique ..... 23

*Qu'est-ce qu'un cycle biologique ?* ..... 23

*Identification du début du cycle* ..... 23

*Identification de la fin du cycle* ..... 23

*Un cycle biologique à caractère végétal ou animal* ..... 24

*Qu'est-ce qu'une étape nécessaire au développement du cycle ?* ..... 24

Peu importe la finalité de la maîtrise et l'exploitation du cycle ..... 26

*Cas pratique* > Mise en œuvre des critères de la définition juridique de l'activité agricole

par nature à travers l'exemple la cueillette ..... 26

#### Les activités agricoles par relation ou rattachement ..... 27

Les activités de prolongement ..... 27

*La vente* ..... 27

*La transformation* ..... 28

*L'éco-pâturage* ..... 28

Les activités ayant pour support l'exploitation ..... 29

*Cas pratique* > L'exemple de l'accueil social ..... 29

*Encadré* > Le 114<sup>e</sup> congrès des notaires de France pour une évolution de l'art. L.311-1 Du CRPM ..... 30

#### Les activités agricoles par détermination de la loi et les activités autorisées par la loi ..... 30

Les activités agricoles par détermination de la loi ..... 30

*Les activités liées aux équidés domestiques* ..... 30

*Les activités de méthanisation* ..... 30

*Les cultures marines* ..... 31

*Les activités de marais salants* ..... 31

Les activités autorisées par la loi ..... 31

*Le déneigement et le salage des routes* ..... 31

*La production d'énergie photovoltaïque* ..... 31

#### La théorie de l'accessoire ..... 32

Définition ..... 32

Les conditions de la théorie de l'accessoire ..... 32

Illustration à travers un cas de figure récurrent ..... 32

Application ..... 33

### Définition fiscale de l'activité agricole ..... 33

#### Les produits tirés de l'exploitation de biens ruraux ..... 34

Les activités agricoles par nature ..... 34

Les activités de prolongement ..... 34

*La vente* ..... 35

*La transformation* ..... 35

#### Les activités agricoles de prolongement absentes de la définition fiscale de l'activité agricole ..... 36

#### Les activités agricoles par détermination de la loi ..... 37

### Définition sociale de l'activité agricole ..... 38

#### Les activités agricoles par nature : les activités de culture et d'élevage ..... 39

#### Les activités de diversification dans le prolongement de l'acte de production ..... 39

Qu'est-ce qu'une activité dirigée par le chef d'exploitation ? ..... 39

Qu'est-ce que le prolongement au sens social ..... 40

#### Les activités socialement agricoles par détermination de la loi ..... 40

Les modalités d'affiliation des activités touristiques ..... 41

### 03. POINTS DE VIGILANCE DANS LE CONTEXTE JURIDIQUE ..... 43

*Introduction* > Déterminer avec précision la nature juridique de l'activité exercée..... 45

#### **Déclarer son activité professionnelle..... 45**

**CFE guichet unique..... 46**

**Quand déclarer son activité ?..... 46**

**Où déclarer son activité ?..... 47**

**Sanctions du défaut de déclaratif..... 48**

**Lien avec la diversification..... 48**

*Encadré* > Attention, évolution juridique en cours..... 48

#### **Bail rural et diversification..... 49**

##### **A. NAISSANCE ET FIN DU BAIL RURAL..... 49**

###### **Quand le statut du fermage s'applique-t-il ?..... 49**

Les conditions du bail rural (art. L. 411-1 Du CRPM)..... 50

La volonté des parties..... 50

Les présomptions de bail rural..... 50

*Vente d'herbe*..... 51

*La prise de pension d'animaux*..... 51

###### **La fin du bail rural..... 51**

Les cas de résiliation du bail..... 51

##### **B. BAIL RURAL ET DIVERSIFICATION..... 52**

###### **Au stade de la conclusion du bail..... 52**

###### **En cours de bail..... 53**

Une liberté du preneur de se diversifier..... 53

Mais une liberté parfois limitée..... 53

*Changement dans la mise en valeur du fonds (procédure art. L. 411-29 du CRPM)*..... 53

*Modifications de la structure du fonds (procédure art. L. 411-73 du CRPM)*..... 54

*Le changement de destination du fonds*..... 54

*Encadré*: le changement unilatéral de destination du fonds peut coûter cher au preneur en place !

*Cas pratique*: activité mixte et qualification du bail..... 56

*Sous-location et bail rural*..... 57

*Que faire si le bailleur s'oppose à des sous-locations à usage de vacances et de loisir ?*..... 57

*Focus 01* > Travaux et information du bailleur..... 58

#### **Statuts supports de l'activité et diversification..... 61**

##### **A. DIVERSIFICATION : GLOBALISER OU SÉPARER LES ACTIVITÉS ?..... 61**

##### **B. LES DIFFÉRENTS STATUTS SUPPORTS DE L'ACTIVITÉ..... 64**

##### **C. LE DÉPASSEMENT D'OBJET..... 64**

###### **Qu'est-ce que le dépassement d'objet ?..... 64**

###### **Les incidences juridiques du dépassement d'objet dans le cadre des sociétés civiles agricoles..... 65**

Incidence n° 1: la requalification en société créée de fait et ses conséquences..... 65

*Conséquence n° 1: La perte de la capacité juridique et ses implications*..... 66

*Conséquence n° 2: Application du régime de la société de fait*..... 66

*Conséquence n° 3: La responsabilité des associés*..... 67

Incidence n° 2: le niveau d'engagement de la société..... 68

###### **Le dépassement d'objet: implications au niveau fiscal..... 68**

### 04. POINTS DE VIGILANCE DANS LE CONTEXTE FISCAL..... 71

#### **L'imposition du revenu professionnel de l'agriculteur diversifié..... 72**

##### **A. IMPÔT SUR LE REVENU..... 72**

###### **Identifier la nature juridique du revenu..... 73**

###### **Calculer le revenu net..... 73**

*Encadré* > Quelle différence entre le régime micro et le régime réel ?..... 74

###### **Les régimes d'imposition des bénéficiaires agricoles..... 75**

*Focus 02* > Le micro-BA..... 76

###### **Mécanisme de la globalisation de l'art. 75 Du CGI..... 78**

Conditions d'application du mécanisme..... 78

*Les agriculteurs au réel*..... 78

*Les revenus qui peuvent être rattachés aux bénéficiaires agricoles*..... 79

*Le montant des recettes accessoires*..... 79

*Cas pratique* > Un exemple d'application du principe de globalisation à partir du BOFIP..... 79

*Cas particuliers*..... 80

*Le cas des débuts d'activité*..... 80

*Le cas des GAEC*..... 80

Mise en œuvre du mécanisme de globalisation de l'art 75 du CGI..... 82

*Rattachement au bénéfice agricole*..... 82

*Exclusion de certains dispositifs propres à la fiscalité agricole*..... 82

*Conséquences du franchissement des limites*..... 82

*Encadré* > Attention aux confusions !..... 85

##### **B. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)..... 86**

#### **La TVA..... 87**

##### **A. PRÉSENTATION DES RÉGIMES DE TVA EN LIEN AVEC LA DIVERSIFICATION AGRICOLE..... 87**

###### **Régime agricole..... 88**

Régime du remboursement forfaitaire..... 88

*Exclusion de la vente directe du périmètre du remboursement forfaitaire*..... 88

*Fonctionnement*..... 88

RSA (régime simplifié agricole) et diversification..... 89

*La vente de produits agricoles réalisée selon certains procédés de commercialisation*..... 89

*La vente de produits agricoles obtenus selon des procédés industriels*..... 89

###### **Diversification et application du régime général de la TVA: le cas des activités touristiques..... 90**

Présentation succincte du régime général de TVA..... 90

##### **B. MÉCANISMES DE GLOBALISATION DE LA TVA..... 92**

###### **Mécanisme de globalisation de la TVA agricole..... 92**

###### **Mécanisme de globalisation dans le cadre de la TVA de droit commun..... 93**

##### **C. TAUX DE TVA ET DIVERSIFICATION..... 93**

###### **Les principaux taux de TVA..... 93**

###### **Taux de TVA et activités de diversification..... 94**

*Encadré* > Camping caravanage: allègement des règles d'application..... 95

###### **Diversification et fiscalité locale..... 96**

###### **La cotisation foncière des entreprises (CFE)..... 96**

Qu'est-ce que la CFE ?..... 96

*Le principe de l'exonération de contribution foncière des entreprises*..... 96

Diversification et CFE..... 97

<b>La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b> .....	<b>98</b>
L'exonération des bâtiments à usage agricole.....	98
Activités de diversification et exonération de TFPB.....	98
Exonération de TFPB et activités accessoires non agricoles au sein de bâtiments ruraux.....	99

## **05. POINTS DE VIGILANCE DANS LE CONTEXTE SOCIAL**..... **101**

### **Critères d'assujettissement et diversification**..... **102**

<b>Activités de prolongement et seuils d'assujettissement</b> .....	<b>103</b>
<i>Focus 03</i> > La cotisation de solidarité.....	104

### **Diversification agricole et pluriactivité sociale**..... **106**

<b>Cumul d'activités indépendantes NSA et NSNA: identification du régime social compétent</b> .....	<b>107</b>
Après de quelle caisse cotiser?.....	107
Quelle caisse verse les prestations?.....	108
<i>Cas particulier: du cumul NSA et micro-entreprise</i> .....	108

### **Cumul d'une activité indépendante et d'une activité salariée**..... **108**

Après de quelle caisse cotiser?.....	108
Quel est le régime qui verse les prestations?.....	109
<i>En ce qui concerne le risque maladie</i> .....	109
<i>En ce qui concerne la retraite</i> .....	110
<i>La retraite complémentaire</i> .....	110

### **Entraide, coups de main et bénévolat en agriculture**..... **113**

#### **A. L'ENTRAIDE: COUPS DE MAIN ENTRE AGRICULTEURS**..... **113**

<b>Les caractéristiques de l'entraide</b> .....	<b>114</b>
Un échange entre agriculteurs.....	114
La nature des prestations échangées.....	114
La gratuité.....	115
La réciprocité.....	115
L'équivalence.....	115

#### **Quels risques en cas de réalisation d'une opération en dehors du périmètre de l'entraide?**..... **116**

#### **Entraide et diversification**..... **116**

<b>Quelle responsabilité dans le cadre de la relation d'entraide?</b> .....	<b>116</b>
Règles générales de répartition de la responsabilité dans le cadre de l'entraide.....	116
Obligation de s'assurer.....	117

#### **Entraide: quelques questions/réponses**..... **119**

La rédaction d'un contrat d'entraide est-elle obligatoire?.....	119
Peut-il m'être reproché d'exercer une activité commerciale en réalisant des prestations d'entraide?.....	119
L'entraide est-elle limitée à un échange entre deux agriculteurs?.....	119
Les services organisés entre agriculteurs par le biais d'une plateforme d'échanges collaboratifs entrent-ils dans le cadre de l'entraide?.....	120
Les échanges de semences ou plants entrent-ils dans le régime de l'entraide entre agriculteurs?.....	120
<i>Encadré</i> > L'entraide: une spécificité agricole?.....	121

## **B. BÉNÉVOLAT ET VOLONTARIAT**..... **121**

### **Le bénévolat**..... **121**

Les contours du bénévolat.....	121
Faux bénévolat.....	123
<i>Comment reconnaître une situation de faux bénévolat?</i> .....	123
<i>Le faux bénévolat constitue un délit dit de travail dissimulé</i> .....	125
<i>Les sanctions pénales</i> .....	125
<i>Les autres sanctions</i> .....	125
<i>Focus 4</i> > L'existence d'un contrat de travail.....	126

### **Le volontariat**..... **128**

## **06. POINTS DE VIGILANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME**..... **129**

*Introduction* > Des règles d'urbanisme adaptées à la nature de l'activité..... 130

*Introduction* > Les règles d'occupation du sol et de destination des constructions applicables en zone agricole, naturelle et forestière..... 131

*Focus 05* > En l'absence de PLU(l)..... 133

### **Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole**..... **135**

#### **La qualification de l'activité agricole au sens du droit de l'urbanisme**..... **135**

Une qualification non extensive.....	136
Un contrôle préalable de la réalité et de la consistance de l'exploitation.....	137

#### **Le caractère nécessaire à l'activité agricole**..... **137**

### **Constructions et installations nécessaires aux activités de diversification**..... **139**

#### **Les constructions et installations nécessaires aux activités de transformation**..... **139**

#### **Les constructions nécessaires aux activités touristiques: quel statut pour les habitations légères de loisir, camping et caravaning?**..... **140**

L'habitation légère de loisir (HLL).....	140
<i>Règles d'implantation des HLL au regard du code de l'urbanisme</i> .....	141
Les résidences mobiles de loisir.....	142
<i>Règles d'implantation des RML au regard du droit de l'urbanisme</i> .....	143
Camping.....	144
<i>Régime juridique du camping</i> .....	144
<i>Exploitation terrains de camping: régime juridique</i> .....	145

### **Le logement des agriculteurs**..... **146**

#### **Le logement de l'agriculteur est-il une construction nécessaire à l'activité agricole?**..... **146**

#### **L'activité de production doit nécessiter la présence rapprochée et permanente de l'exploitant**..... **147**

#### **Une seconde voie possible: les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)**..... **149**

*Focus 06* > Les STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limités)..... 150

*Focus 07* > L'habitat permanent léger et mobile..... 151

### **Le changement de destination d'un bâtiment agricole**..... **154**

#### **Les changements de destination en zone A, naturelles ou forestières**..... **154**

Qu'en est-il d'un usage hybride des constructions?.....	154
Les changements de destination d'un bâtiment existant quelles démarches préalables?.....	155
Permis de construire obligatoire pour les changements de destination accompagnés de travaux.....	155

## Les tableaux

1	Les étapes de réalisation d'un projet d'installation .....	13
2	Les formations « De l'idée au projet » dans les CIVAM .....	14
3	Les différentes définitions de l'activité agricole et leurs conséquences.....	17
4	Classification des activités professionnelles non salariées .....	45
5	Identifier le CFE compétent .....	47
6	Diversification et bail rural : points de vigilance .....	57
7	Diversification et entreprises individuelles (EI).....	62
8	Diversification et sociétés .....	63
9	Les différents statuts supports .....	64
10	Les régimes d'imposition des différentes catégories de revenus .....	74
11	Obligations relatives aux régimes d'imposition des BA.....	75
12	Régime du micro BA : cas particulier du GAEC.....	77
13	Globalisation des revenus accessoires de l'art. 75 CGI .....	78
14	GAEC et mécanisme de globalisation.....	80
15	Société civile et franchissement des seuils du mécanisme de globalisation.....	83
16	Activités de diversification relevant de la TVA générale.....	91
17	TVA générale : seuils d'imposition .....	91
18	Activités de diversification et taux de TVA .....	94
19	Les différents régimes de sécurité sociale .....	109
20	Retraite : identification du régime compétent.....	100
21	Prestation maladie : identification du régime compétent .....	111
22	Répartition des responsabilités dans le cadre de la relation d'entraide.....	118
23	Logement des agriculteurs : exemples d'interprétations du critère de nécessité .....	148
24	Les avantages des SCOP.....	186
25	Les aides économiques accessibles en SCOP.....	489

## Les schémas

1	Définition juridique : l'activité agricole par nature.....	25
2	Définition juridique : l'activité de prolongement.....	28
3	Mise en relation des différentes définitions de l'activité agricole.....	42
4	CFE, guichet unique .....	46
5	Diversification au stade de la conclusion du bail.....	52
6	Diversification en cours de bail.....	55
7	Travaux et information du bailleur.....	59
8	Société en dépassement d'objet.....	67
9	Dépassement d'objet : implications fiscales.....	69
10	Les revenus catégoriels de l'IR .....	72
11	Mécanisme de Globalisation.....	84
12	Fiscalité des sociétés et des EI .....	86
13	TVA et activités agricoles.....	90
14	Régime de TVA : agricole ou générale ?.....	92
15	MSA : les critères d'assujettissement du chef d'exploitation.....	102
16	Identification du régime social obligatoire .....	112
17	Bénévolat et risques de requalification .....	128
18	Critères d'appréciation d'une construction nécessaire à l'activité agricole.....	135
19	Implantation d'un Habitat Léger de Loisir .....	141
20	Droit commun de la construction .....	142
21	Création d'un terrain de camping.....	145
22	Règles relatives à l'habitat permanent léger et mobile .....	453
23	Changement de destination d'un bâtiment agricole.....	155
24	Les étapes de constitution d'un GAEC.....	159
25	GAEC total et GAEC partiel .....	161
26	L'obligation de non-concurrence au sein des GAEC.....	162
27	L'obligation de travail en commun au sein des GAEC.....	163
28	Les conséquences du dépassement d'objet en GAEC.....	166
29	Obligation de travail exclusif et à temps plein dans les GAEC totaux .....	167
30	La déclaration de l'association en Préfecture.....	175
31	Les responsabilités de l'association .....	176
32	Les 3 étapes pour déterminer le caractère lucratif de l'association.....	178
33	Deux types de rémunération possibles du dirigeant .....	180
34	Association et activités lucratives : critères d'assujettissement .....	184



## Remerciements

Le Réseau CIVAM salue et remercie le travail d'Amel Bounaceur, qui a conçu et rédigé ce guide, dans un souci de transversalité et de vulgarisation juridique, et au plus près des préoccupations du réseau CIVAM.

Merci à Denis Lépicier, qui a assuré la coordination politique de ce projet, et à l'ensemble du CA pour leur soutien. Merci à Mélanie Théodore pour la coordination technique et les relectures du guide. Merci à la CCMSA, GAEC & Société, la CGSCOP et l'Interafocg pour nous avoir rencontrés et renseignés. Sans oublier ceux qui ont cru à ce travail dès la première édition, en particulier Jean-Claude Balbot.

Conception graphique : [clairerobert.org](http://clairerobert.org) / Imprimerie : Galaxy (Le Mans)

## Le cabinet AVD Avocat

**Il intervient essentiellement en matière de Droit Rural et du Droit de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), avec une appétence particulière pour la rencontre de ces deux univers juridiques. L'approche vivante renvoie à la volonté de mobiliser le Droit de manière plastique, imaginative et rigoureuse afin de sécuriser juridiquement tout en favorisant le foisonnement des possibles.**

**AVD Avocat est attaché aux principes de l'éducation populaire et envisage le Droit comme un COMMUN, une ressource qui doit être partagée et accessible à tous. Le mobile de toutes les actions du cabinet est de contribuer à faire advenir des présents et des futurs souhaitables, dominés par la durabilité dans toutes ses dimensions (humaine, sociale, économique, environnementale...).**

M<sup>e</sup> Amel Bounaceur-Josset,  
avocate au Barreau de Rennes  
34, rue Frédérique Le Guyader 35 200 Rennes  
Tél. 06 27 03 72 89 – [contact@avdavocat.com](mailto:contact@avdavocat.com)  
[avdavocat.com](http://avdavocat.com)



## LE RÉSEAU CIVAM

**Le réseau CIVAM est un acteur associatif du développement agricole et rural** qui œuvre depuis plus de 50 ans pour des campagnes vivantes et solidaires. Mouvement d'éducation populaire, son action repose sur le collectif, et accorde une place centrale aux agriculteurs dans l'innovation, la recherche et l'évolution des pratiques agricoles. Le réseau Civam accompagne agriculteurs et porteurs de projets au quotidien, dans leur installation, leur changement de pratiques vers des systèmes plus durables, la diversification de leur activité, la commercialisation en circuits de proximité, etc...

**Fort de 13 000 adhérents et 140 groupes** sur tout le territoire métropolitain, le réseau Civam se donne les moyens d'être mieux identifié et de peser sur les politiques qui décideront de l'avenir de l'agriculture et de la ruralité en France.

**La fédération nationale** anime la vie de réseau, organise la capitalisation l'analyse et la diffusion des initiatives locales, développe des projets de recherche-action, et enfin représente le réseau, promeut ses actions et contribue à l'élaboration des politiques publiques.

**Elle est organisée en 4 pôles :** Systèmes de Production Économiques et Autonomes (SPEA); Systèmes Agricoles et Alimentaires Territorialisés (SAAT); Accueil et Échanges en Milieu Rural (AEMR); Transmission et Création d'Activité (TCA).

[civam.org](http://civam.org)



# GUIDE JURIDIQUE

## POUR CEUX QUI NE RENTRENT PAS DANS LES CASES

**De plus en plus d'agriculteurs développent des activités qui ne relèvent pas de la production alimentaire** mais prennent appui sur l'exploitation (accueil pédagogique ou social, vente de proximité, événements culturels...). Or ces projets diversifiés, parfois à la jonction entre plusieurs droits, peinent à trouver leurs cadres.

**Les porteurs de projets éprouvent des difficultés à accéder aux informations juridiques adaptées**, notamment auprès des structures de conseil agricole et d'accompagnement, qui ne sont pas toujours formées à ces combinaisons d'activités. Mal informés les agriculteurs peuvent s'exposer à des situations délicates vis à vis de l'administration fiscale, de l'URSSAF, etc.

**Ce guide présente les principaux points de vigilance** dans les sphères juridique, sociale, fiscale, mais aussi au regard du droit de l'urbanisme. Il a pour vocation d'aider l'agriculteur à s'approprier les éléments juridiques de son projet de diversification agricole.



### L'auteure

**Amel Bounaceur est avocate au barreau de Rennes, fondatrice du cabinet d'avocat AVD.**

Elle s'est spécialisée dans le droit rural, le droit de l'ESS et la diversification agricole. Souhaitant accompagner au plus près les acteurs de la transition agricole, elle s'est rapprochée de réseaux associatifs tels que les CIVAM et milite pour une approche vivante du droit.

[avdavocat.com](http://avdavocat.com)

Ce guide est édité par  
Réseau CIVAM-Campagnes vivantes  
58, rue Régnault 75013 Paris  
Tél. 01 44 88 98 58 / [contact@civam.org](mailto:contact@civam.org)  
[civam.org](http://civam.org)

Avec le soutien du ministère  
de l'Agriculture et de l'alimentation  
et de BPI France



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
« Développement agricole et rural »



979-10-97399-00-9 **40 €**



9 791097 1399009